

# Charte de l'Arbre : les communes engagées pour valoriser et protéger le patrimoine arboré



## **Charte de l'Arbre : les communes engagées pour valoriser et protéger le patrimoine arboré**

**Lors de la Conférence des Maires du 2 décembre, 25 communes du Sicoval ont signé la charte de l'Arbre. Un engagement symbolique qui s'inscrit dans la continuité des politiques de protection de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie des habitants.**

Source de bien-être et de réduction du stress, lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, protection de la biodiversité, économie d'énergie, valorisation immobilière, lutte contre les inondations : les bienfaits de l'arbre sont nombreux.

Malgré l'évolution des bonnes pratiques et une prise de conscience sur l'importance de préserver les arbres, les milieux urbain et péri-urbain sont sources de pressions cumulées. Celles-ci impactent l'espérance de vie des arbres qui vivent rarement plus de 70 ans.

Valoriser et protéger le patrimoine arboré du territoire au travers d'une vision commune et partagée : c'est l'objectif fixé à travers cette charte de l'Arbre pour le Sicoval et ses communes.

Cet engagement s'articule concrètement autour de :

- \* la protection et la mise en valeur du patrimoine arboré du territoire,
- \* la place donnée à l'arbre dans les projets urbains publics et privés,
- \* la sensibilisation des aménageurs sur la place de l'arbre dans notre Agglo,
- \* la sensibilisation du public aux bienfaits de l'arbre situé en domaine privé.

5 axes ont été identifiés pour une meilleure gestion du patrimoine arboré : connaître et inventorier le patrimoine arboré, protéger l'arbre dans nos communes, entretenir nos arbres, développer et renouveler le patrimoine, sensibiliser et communiquer.

La co-construction constitue le fil rouge de ce projet. Ainsi pour chacun de ces axes, plusieurs actions sont proposées aux communes et constituent une première base de travail pour l'élaboration partagée des fiches techniques de préconisations.

